

*Interpellation présentée par le député:
M. Eric Stauffer*

*Date de dépôt : 21 septembre 2006
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Caisse « occulte » de l'État pour le rattrapage des années de cotisations 2^e pilier /AVS de fonctionnaires étrangers engagés à l'État

Il a été porté à notre connaissance que dans certains départements de l'État des employés ont été recrutés à l'étranger pour des postes de fonctionnaires, ou autrement dit des employés de l'État, notamment à l'Université de Genève.

Il apparaît que lors de leur engagement, l'État de Genève, par le biais de fonds « occultes », a déboursé plusieurs centaines de milliers de francs pour racheter les années de cotisations (2^{ème} pilier/AVS) de ces nouveaux fonctionnaires.

Il nous a été rapporté un cas où le versement pour un homme de 48 ans était de l'ordre de 550'000 F. Outre le fait de savoir si la déclaration d'impôt des bénéficiaires fait mention, la première année, de ce revenu pour le moins extraordinaire, d'où ses fonds sont sortis et sur quelle base légale ces décisions reposent.

Une question essentielle se pose :

- Quel montant l'État a-t-il payé, de 1997 à ce jour, pour rattraper les cotisations 2^e pilier/AVS pour des employés de l'État/Fonctionnaires recrutés à l'étranger ?